

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
05 AVRIL 2018

DATE d'AFFICHAGE
16 AVRIL 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	31
Votants :	35

L'an deux mille dix-huit,

le 10 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Michochêne à Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel CRIAUD, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Bruno LE BORGNE, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNALT, - Mme Maryvonne TATARD.

Mme Emmanuelle GONCALVES donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD
Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN
M. Jean-Pierre PRUNALT donne pouvoir à Mme Christine SAVARY
Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°43-2018 – FINANCES - REVALORISATION 2018 DES TARIFS DES DIFFERENTS

SERVICES COMMUNAUTAIRES

Au vu des orientations budgétaires (DOB) débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 6 mars 2018, M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances propose une augmentation des tarifs de 1% arrondi à la tranche de 5 centimes supérieure, sauf exceptions (forfait, facturation au prix coûtant et tarif départemental), pour les services suivants :

- Résidence La Marinière (à compter du 1^{er} juillet 2018)
- Restauration scolaire (à compter du 1^{er} septembre 2018)
- TIC (à compter du 1^{er} septembre 2018)
- Gens du Voyage (à compter du 1^{er} juillet 2018)
- Accueil de Loisirs Vacances à la Carte (à compter du 1^{er} juillet 2018)
- Piscine (à compter du 1^{er} juillet 2018)
- Chantier d'insertion Floriculture (à compter du 1^{er} juillet 2018)
- Chantiers d'insertion Nature et Patrimoine (à compter du 1^{er} juillet 2018)
- Autres services techniques (à compter du 1^{er} juillet 2018)
- Sports (à compter du 1^{er} septembre 2018)
- Transports Scolaires (à compter du 1^{er} juillet 2018)
- Maison Funéraire (à compter du 1^{er} septembre 2018)
- Affaires Générales (à compter du 1^{er} mars 2018)

L'ensemble des tarifs appliqués par la Communauté de Communes se trouvent recapitulés en annexe.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation tarifaire des services présentés ci-dessus,
- **ADOpte** l'ensemble des tarifs présentés en annexe.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 13/04/18

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-Président,

Michel CRIAUD

